

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **29**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

OBJET : MULTIACCUEIL CLAUDINE
TOUXAGAS :MODIFICATION DU REGLEMENT
INTERIEUR

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Maya LESNE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE MULTIACCUEIL CLAUDINE TOUXAGAS

- VU** les statuts de la Communauté en matière d'actions en direction de la petite enfance de 0 à 3 ans
VU le recueil de l'intérêt communautaire définissant la compétence Multiaccueil,
VU la délibération n°08/2018 approuvant le règlement intérieur modifié de l'EAJE Claudine Touxagas

Le Président **RAPPELLE** que l'accueil des enfants sur la structure multiaccueil Claudine Touxagas, est régi par règlement intérieur de fonctionnement approuvé et modifié par délibération n°08/2018 du 13 Février 2018.

Il **INFORME** l'Assemblée que ce règlement intérieur est à adapter aux évolutions du service, et notamment, est à compléter de diverses dispositions applicables aux usagers.

Il **PRECISE** que les modifications proposées ont été validées par la CAF des PO, consultée par la direction de la structure.

Il **FAIT LECTURE** des différentes adaptations à apporter, portant principalement sur :

- p6. modulation de la capacité d'accueil
- p8. définition et rôle du personnel encadrant
- p10. conditions d'admission et modalité de tenue de la Commission d'admission
- p11. types de contrats d'accueil
- p13. vaccinations
- p15 et 16 : conditions des prises de repas et fournitures de lait et couches
- p18 : dispositions relatives au sommeil de l'enfant
- p18 : dispositions relatives aux sorties et promenades

Il **RAPPELLE** qu'un projet a été communiqué aux conseillers avant séance.

Et **OUVRE** la discussion.

N'appelant pas d'observations,

Le Conseil Communautaire

Ouï l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le règlement intérieur de la structure Multiaccueil Claudine Touxagas, tel que communiqué aux conseillers,

INDIQUE qu'il est applicable dès les prochaines inscriptions annuelles, soit fin Août 2019.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
B.P. 11
THUIR
66301